



Pau, le 13/03/2020 / 31806884.

### APPEL DE PROVISIONS No 02

#### FONDS TRAVAUX ALUR

Période du 01/04/2020 au 30/06/2020

Copropriété : SDC LES CEDRES C  
10/12 RUE ANATOLE FRANCE  
65800 AUREILHAN

ME&M. DE LA TOUCHE SEBASTIEN -SARRET  
10/12 RUE ANATOLE FRANCE  
65800 AUREILHAN

Copropriétaire : ME&M. DE LA TOUCHE SEBASTIEN  
SARRET

Les interlocuteurs à votre service		
Gestionnaire	: DUBOE SYLVIE	05.62.34.88.27
Comptable	: BRUGGMANN STEPHANIE	05.59.27.92.92

Référence : S.000125.00130

Page N° 1/1

N° Lot	Ent.	Esc.	Et.	Type de lot	Tant.
20	0000	2	4EM	APPARTEMENT	491
36	0000	2	S/S	CAVE	10

**ESPACE CLIENT**

**Pour vous identifier**

Votre identifiant

Votre mot de passe

Avance	Autres avances	Provisions
137,63	74,15	1.271,77

Rubriques de charges	Budget Période	Base de répartition		Votre Quote Part
		Individuel	Total	
Lot n° 20 APPARTEMENT				
FONDS TRAVAUX ALUR	187,65	501	10000	9,40
Sous-total				<b>9,40</b>
<b>Total appel Copropriétaire</b>				<b>9,40</b>

"A tout moment, un ou plusieurs copropriétaires, ou le conseil syndical, peuvent notifier au syndic la ou les questions dont ils demandent qu'elles soient inscrites à l'ordre du jour d'une assemblée générale. Le syndic porte ces questions à l'ordre du jour de la convocation de la prochaine assemblée générale. Toutefois, si la ou les questions notifiées ne peuvent être inscrites à cette assemblée compte tenu de la date de réception de la demande par le syndic, elles le sont à l'assemblée suivante.

Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifiant au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7° et 8° du I de l'article 11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du e du II de l'article 24 et du b de l'article 25 de la loi du 10 juillet 1965, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux.

Le syndic rappelle les dispositions du présent article sur les appels de fonds qu'il adresse aux copropriétaires."

#### Coupon à joindre impérativement à votre règlement si paiement par chèque

DE LA TOUCHE SEBASTIEN -SARR	Resp. : DUBOE SYLVIE
Référence : S.000125.00130	A l'ordre de : SDC SDC LES CEDRES C
Remise : SCH3	A l'adresse : FONCIA PYRENEES GASCOGNE
Période : du 01/04/2020 au 30/06/2020	5 RUE DES TIREDOUS
Montant : 9,40 Euros	CS 27576
	64000 PAU

Exigible le : 01/04/2020

vous avez souscrit sur internet au prélèvement unitaire à la demande, vous pouvez désormais vous connecter sur votre Espace Client pour effectuer le paiement en ligne.